

Procès-verbal du Conseil communautaire du 28 avril 2014.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, Mme Martine BONNET à M. Michel SAINTPIERRE, M. Daniel REQUIRAND à M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Isabelle ALIAGA à Madame Béatrice NEGRIER, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT

Excusés : Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Lucie TENA

Monsieur le Président fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame Nicole MORERE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 25/04/14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Philippe MACHETEL demande qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour suite à l'incident qui a eu lieu à st Guilhem.

RAPPORTS AU CONSEIL

Rapport I.1 : Vote du compte administratif 2013 - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Grégory BRO quitte la séance, et s'en excuse auprès du Président et de l'Assemblée.

Le Conseil décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés les comptes administratifs 2013 du budget principal et **à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention** les 8 budgets annexes de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ; ces comptes administratifs 2013 étant conformes aux comptes de gestion 2013 transmis par le Trésorier de Gignac.

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTAIN-BLANC se demande comment le compte Autorisation du Droit des Sols (ADS) peut-être imputé sur le budget général alors qu'il ne concerne pas toutes les communes. Elle admet que le fonctionnement du service ADS repose certes sur l'adhésion volontaire des communes, mais que l'on ne peut pas pour autant faire endosser la responsabilité du déficit aux quatre communes qui n'ont pas adhéré.

Monsieur Michel SAINTPIERRE insiste sur le fait que la commune de Popian, tout comme les trois autres non adhérentes ne participent pas aux dépenses du service. En effet, celui-ci est constitué en budget annexe, ce qui permet une véritable transparence entre les dépenses et les recettes. Seules les communes adhérentes à la convention de mise en œuvre du service participent à l'équilibre. Il ajoute qu'aucune contribution n'a d'ailleurs été demandée à la commune de Popian ni aux autres communes non adhérentes.

Monsieur Guy-Charles AGUILAR souhaite que lui soit confirmé que les charges fixes prévues pour 28 communes ont finalement été financées par 24 communes ?

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTAIN-BLANC revient sur le fait que la communauté de communes avait créé ce service dont l'équilibre du budget reposait sur l'adhésion de toutes les communes, et avait pourtant directement programmé le recrutement de quatre personnes.

Monsieur le Président explique que des études sérieuses avaient été menées en amont de la création de ce service afin de mesurer les besoins des communes et ensuite déterminer le personnel nécessaire afin d'avoir un service de qualité.

Il admet que si toutes les communes adhéraient au service, cela ferait jouer la solidarité, et ferait peser un coût moins important sur toutes les communes.

Il ajoute que ce budget devra toutefois être équilibré.

Monsieur Claude CARCELLER rappelle que ce sont de nombreux maires qui ont sollicité la communauté de communes pour qu'elle assure à leur place ce service au regard de l'enjeu crucial qu'est l'attribution d'un permis. La communauté de communes offre ce service et il y a une réelle volonté de rendre un travail correct à laquelle s'ajoute l'importance de l'aspect solidarité. Il remercie la communauté de communes pour cela.

Monsieur Guy Charles AGUILAR souhaite souligner qu'il ne s'agit pas d'une prise de compétence mais d'une disponibilité de capacité. C'est une mise à disposition d'une capacité à faire qui repose sur une solidarité intercommunale pour une compétence qui reste municipale. C'est une prestation de service qui a glissé de l'Etat vers la communauté de communes, dont on ne peut que se féliciter pour la qualité du service rendu.

Rapport 1.2 Affectation des résultats de l'exercice 2013 - Budget principal 2014

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.3 Affectation des résultats de l'exercice 2013 - Budget annexe SPANC 2014

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.4 : Vote du BP 2014

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2014 et **à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention** les 8 budgets annexes 2014 de la communauté de communes.

Monsieur Marcel CHRISTOL se dit agréablement surpris du faible montant des dépenses du personnel qui ne représentent que 31% des dépenses tout comme par l'annuité d'emprunt qui est très basse.

Il souhaite toutefois savoir à quoi correspond la reprise des 300 000 euros de provision ?

Madame Cécile BERNARD, Directrice du service Finances Marchés Comptabilité explique que c'est une reprise d'une partie de provision mise en place suite à un contentieux concernant la ZAC Les Treilles à Aniane.

Rapport 1.5 Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises CFE pour 2014 - Fiscalité 2014

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de ne pas augmenter le taux et donc de voter un taux CFE 2014 de 38.71% ; ce taux étant identique à celui voté en 2013.

Rapport 1.6 Vote du taux de foncier sur propriétés bâties pour 2014 - Fiscalité 2014

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de ne pas augmenter le taux de foncier sur propriétés bâties pour l'année 2014 et donc de voter un taux de foncier bâti de 3.19%, identique à celui voté en 2013.

Rapport I.7 Vote du taux de foncier sur propriétés non bâties pour 2014 - Fiscalité 2014

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose ne pas augmenter le taux de foncier sur propriétés non bâties pour l'année 2014 et donc de voter un taux de foncier non bâti de 16.76%, identique à celui voté en 2013.

Rapport I.8 Vote du taux de taxe d'habitation pour 2014 - Fiscalité 2014

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de ne pas augmenter le taux de taxe d'habitation pour l'année 2014 et donc de voter un taux de taxe d'habitation de 12.99%, identique à celui voté en 2013.

Rapport I.9 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM pour 2014 - Fiscalité 2014

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de laisser le taux de TEOM inchangé par rapport à l'année 2013 et donc de le fixer à 17.03% pour l'année 2014.

Rapport I.10 Autorisation de programme/Crédit de paiement n°1 - Réserves foncières

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de voter l'autorisation de programme n°1 modifiée d'un montant total de 1 331 007€ concernant les acquisitions foncières à vocation économique et habitat.

Rapport I.11 Autorisation de programme/Crédit de paiement n°2 - Plan Local Habitat

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de voter l'autorisation de programme n°2 modifiée d'un montant total de 2 612 261€ concernant le Plan Local de l'Habitat.

Rapport I.12 Autorisation de programme/Crédit de paiement n°3 - Equipements et véhicules CCVH

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de voter l'autorisation de programme n°3 d'un montant total de 1 705 927€ concernant l'équipement et les véhicules de la communauté de communes.

Rapport I.13 Autorisation de programme/Crédit de paiement n°4 - Construction d'une maison de la poterie

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de voter l'autorisation de programme n°4 modifiée d'un montant total de 3 379 155€ concernant la construction de la Maison de la Poterie.

Rapport I.14 Autorisation de programme/Crédit de paiement n°5 - Abbaye d'Aniane

Adopté à l'unanimité.

Le Président propose de voter l'autorisation de programme n°5 modifiée d'un montant total de 3 129 978€ concernant le projet de l'abbaye d'Aniane.

Levée de séance à 20h15